

melesse

L'INFORMATION DE VOTRE VILLE

mag

FÉVRIER 2026



Citoyenneté

Élections municipales
et communautaires

Environnement

Plan de gestion
différenciée des
espaces verts

sommaire

Page 4



Page 6



Page 12



Page 20



3

Édito

4

En bref

Nommer les écoles publiques
Geek Days
Forum job d'été

6

Culture

Odette Simonneau:
Le fabuleux destin d'une femme d'ici

8

Citoyenneté

Élections municipales et communautaires

10

Aménagement

SCoT et PLUi, qu'est-ce que c'est ?

12

Environnement

Plan de gestion différenciée des espaces verts

15

Éducation

Bal breton
Portes ouvertes

16

Mobilité

Piétons, cyclistes et trottinettistes équipez-vous, soyez visibles

18

Conseils municipaux

Novembre, décembre 2025 et janvier 2026

19

Droits d'expressions

20

Agenda



Ce Melesse Magazine est le dernier numéro d'un mandat qui s'achève.

Le mandat 2020-2026 restera marqué d'une crise sanitaire sans précédent, aux conséquences encore difficiles à mesurer. Élu en mars 2020, le Conseil municipal n'avait pu s'installer qu'au mois de juin suivant, et durant deux ans la collectivité s'est vue contrainte à conduire des mesures inédites.

À l'issue de cette période aux conditions particulières, les actions municipales se sont déroulées avec l'installation de nouveaux habitants venant renforcer la dynamique de la commune, les activités de commerces et de services, ainsi que la vie associative.

Melesse, pôle structurant de bassin de vie, joue durablement son rôle à l'échelle du Pays de Rennes.

En cette fin de mandat, je tiens à remercier les agents des services municipaux pour leur action au quotidien au service de tous.

Je remercie également les élus, qui se sont impliqués et ont donné de leur temps au service de la commune, pour l'ensemble des habitants.

C'est avec honneur et engagement que j'ai assuré les fonctions de maire que vous m'avez confiées pendant ces deux derniers mandats.

Je vous remercie toutes et tous pour votre confiance.

Très cordialement,

Claude Jaouen, Maire



Bulletin municipal de Melesse 35520

Édité par la ville de Melesse

Directeur de publication:

Claude Jaouen, Maire

Impression: Chat Noir Impressions

Conception-réalisation: Corinne Mulot

Service Communication

Crédits photos: Ville de Melesse,

Amphiptère - Arnaud de la Monneraye,

Claudie Le Roué, Studio Harcourt

Tirage: 3 700 exemplaires



melesse



www.melesse.fr

Une votation citoyenne

pour nommer les écoles publiques

Pour donner suite à de nombreux échanges et à un travail réalisé au sein du conseil d'école, quatre couples de noms sont aujourd'hui proposés au vote des citoyens pour nommer les écoles publiques maternelle et élémentaire. C'est à vous de choisir, selon votre préférence, parmi une de ces propositions.

Comment voter ?

DU 22 FÉVRIER AU 8 MARS VOUS POUVEZ VOTER

- Par voie numérique, à cette adresse : <https://jeparticipe.melesse.fr/>
- Sur les bulletins présents à l'accueil de la mairie

Une session de vote en classe sera mise en place pour les élèves des écoles concernées, la semaine de la rentrée.



Malala Yousafzai est une militante pakistanaise pour le droit à l'éducation des filles, s'est

opposée très jeune à l'interdiction scolaire imposée par les talibans. Rescapée d'une tentative d'assassinat en 2012, elle poursuit son combat à l'échelle mondiale à travers le Malala Fund. En 2014, elle devient la plus jeune lauréate du prix Nobel de la paix.



Nelson Mandela est la figure majeure de la lutte contre l'apartheid, a consacré

sa vie à la justice et à la réconciliation. Emprisonné pendant 27 ans pour son engagement au sein de l'ANC, il joue un rôle décisif dans la transition démocratique sud-africaine et devient, en 1994, le premier président noir du pays. Lauréat du prix Nobel de la paix en 1993, il incarne le pardon et l'égalité.



Mona Ozouf est une historienne et philosophe des libertés,

bretonne profondément attachée à sa culture. Spécialiste de l'école républicaine, de Jules Ferry et de la Révolution française. Elle a montré comment l'éducation, la transmission du savoir et du sens critique dès le plus jeune âge émancipent et forment des citoyens libres. Son œuvre éclaire la place des femmes et l'égalité fille-garçon.



Robert Badinter est un avocat et homme politique, ancien garde des

Sceaux, a défendu l'abolition de la peine de mort, obtenue en 1981. Il a œuvré pour une justice fondée sur la dignité, l'État de droit et les libertés fondamentales. Son engagement éthique et son courage politique ont été reconnus par son entrée au Panthéon.

Ce binôme incarne l'engagement universel pour l'éducation, la justice et la dignité humaine, affirmant l'école comme un lieu d'égalité et d'émancipation.

Ce binôme porte les valeurs républicaines et humanistes, rappelant que l'école est un espace de savoir, de liberté et de formation citoyenne.



Michèle Audin est une mathématicienne, écrivaine et historienne, s'est engagée pour une large diffusion des mathématiques et pour la reconnaissance de la place des femmes dans la recherche scientifique. Elle a également consacré une part essentielle de ses travaux au travail de mémoire et à la reconnaissance des responsabilités de l'État pendant la guerre d'Algérie.



Francis Hallé est un botaniste et biologiste français, spécialiste des forêts et de la canopée. Il est connu pour ses recherches innovantes sur les arbres et pour avoir développé le concept des « radeaux des cimes » afin d'étudier la forêt depuis sa partie supérieure. Il militait activement en faveur de la sauvegarde des forêts primaires.

À la découverte des Geek days

Le 7 février dernier au Parc des Expositions, 6 jeunes de 12-15 ans accompagnés de 2 animateurs du Centre Ados sont partis en immersion au cœur de ce festival de manga et de jeux vidéo. Enthousiasmés par la programmation, ils ont pu prendre des photos de nombreuses personnes costumées (Cosplay), rencontrer une comédienne doubleuse voix sur l'animé « Hunter x Hunter », jouer à des jeux vidéo et découvrir de nombreux stands sur la culture japonaise.



Forum Job d'été

SALLE CASSIOPÉE – LA MÉZIÈRE
14 MARS DE 9H À 12H30

La 3^e édition du forum job d'été ouvrira ses portes aux jeunes de 16-30 ans qui souhaitent trouver un emploi saisonnier estival. Ils pourront à cette occasion entrer en contact avec les entreprises locales présentes. Cet événement est à l'initiative des espaces jeunes de cinq communes (Gévezé, Vignoc La Mézière, la Chapelle des Fougeretz et Melesse) en partenariat avec We Ker, le Point Accueil Emploi, France Travail ainsi que les entreprises du territoire (commerces, restauration...). Il est vivement conseillé de venir avec son curriculum vitae et sa lettre de motivation imprimée. Les jeunes qui le désirent auront la possibilité de passer un entretien directement.

De nombreux soutiens à la recherche d'emploi pourront aussi être mobilisés comme :

- La création rapide de CV proposée par We Ker.
- L'atelier « 5 minutes pour convaincre » proposé par France Travail.
- La mise à disposition d'un espace de recherche d'emploi informatisé.
- Des outils de réflexions pour de l'orientation professionnelle.
- Et bien d'autres possibilités !

Le Centre Ados se propose de véhiculer les jeunes dans l'impossibilité de se déplacer le jour de l'évènement, n'hésitez pas à prendre contact avec eux avant le jour J au 07 79 47 91 62.

Ce binôme incarne la curiosité, l'esprit critique et la recherche de la vérité, pour une école qui place le respect du vivant et l'égalité entre filles et garçons au cœur de son projet.



Le rouge-gorge est un petit passereau très reconnaissable à sa poitrine rouge vif, il est apprécié pour son chant mélodieux, sa curiosité et son rôle dans l'équilibre des écosystèmes domestiques et forestiers.



La canopée désigne la strate supérieure des forêts, formée par l'ensemble des cimes d'arbres qui captent la lumière du soleil. Elle constitue un habitat riche en biodiversité, abritant de nombreuses espèces animales et végétales. Véritable « plancher vivant » au-dessus du sol forestier, la canopée joue un rôle majeur dans la régulation climatique et la production d'oxygène.

Ce binôme symbolise la curiosité, le respect du vivant et l'émerveillement de la nature, pour une école qui invite à observer et à protéger le monde qui nous entoure.

Odette Simonneau

Le fabuleux destin d'une femme d'ici

Une création scénique éphémère

Née en 1928 à Melesse, Odette Simonneau nous a quittés le 29 novembre 2025. Elle a vécu, toute sa vie durant, dans sa maison natale, rue de Rennes. Comédienne de métier, Odette Simonneau a dédié sa vie au théâtre d'auteur. Elle a généreusement transmis cette passion à l'échelle locale, lui valant que la salle de spectacle porte son nom de son vivant, une reconnaissance à l'image de sa modernité.

La Compagnie Le Vent des Forges, l'association Art et Culture Melesse et des artistes associés lui ont rendu hommage: le public était au rendez-vous de ce temps fort pour se rencontrer, raconter et s'émouvoir, se réunir autour d'impromptus artistiques, tout ce qu'aimait Odette Simonneau.



En quoi cet hommage était important pour vous et comment se poursuit ce qu'elle vous a apporté ?

Béatrice Laisné

Costumière Scénographe

Odette a fait des choix professionnels exemplaires. Elle voulait rester sur le territoire, ne pas monter faire carrière à Paris. C'est une artiste qui avait la volonté et l'engagement de construire en local avec une militance qui n'était pas décrochée de la réalité. Odette a rarement refusé des rôles, en plus des « panouilles », elle a incarné tout un panel de femmes très habitées. Il s'agissait souvent de solos, écrits spécifiquement pour elle, ce qui n'est pas fréquent.

Elle était plus engagée politiquement que moi. Elle m'a aidée à transformer le rejet en choix. Elle m'a aussi fait changer de place, je suis rentrée costumière pour devenir assistante à la mise en scène.

Quand Odette racontait, ce n'était jamais de façon linéaire. Cette expo me permet de mieux comprendre le parcours, de relier les bouts de sa vie. Cependant, certaines béances subsistent, l'exposition a fait émerger plein de questions.

Rachel Jovet

Comédienne

Toute ma vie je lui rendrai hommage, c'est une grande source d'inspiration. Elle est marquante par sa bienveillance, sa sororité, elle partageait tout ce qu'elle était, ce qu'elle vivait. On a beau avoir 50 ans d'écart, elle est un exemple de liberté, de féminisme, de solidarité.

Toujours guidée par les valeurs qu'elle souhaitait transmettre, elle maintenait l'équilibre entre l'ouverture avec ce qui était loin d'elle, mais aussi une forme d'intransigeance sur ses principes. On avait tous besoin de se raconter Odette, et il était important de le partager avec les melessiens.

Jean-François Aubry

Comédien amateur – Président d'Art et Culture Melesse

En 1990, Odette a contribué à la renaissance d'une troupe de théâtre à Melesse, une volonté d'Art et Culture de l'époque. Nous ne partions de rien... Odette a proposé de nous apprendre les bases du jeu théâtral, elle nous a mis en place dans une première pièce puis s'est investie plus encore, misant sur le jeu d'acteur dans un décor très sobre « *Si tu es sincère dans ton rôle du roi, le public oubliera ce cube pour n'y voir que ton trône* ». J'ai toujours dans un petit coin de ma tête, le regard d'Odette empreint de bienveillance et d'exigence tout à la fois, l'importance d'une hauteur de travail même en théâtre amateur. Nous lui devons l'ancrage actuel du théâtre à Melesse. Du théâtre contemporain le plus souvent, à l'image du parcours d'Odette.

En quoi cette expo lui ressemble ?

Béatrice Laisné

Elle est foutraque (rires!)

Rachel Jovet

Elle lui ressemble parce que ce sont ses amis qui l'ont faite.

Comment a été construite et pensée cette exposition ?

Marie Le Mauff

Photographe de spectacle

Pour la conception et l'idée de l'installation, on ne s'est pas posé de questions. On s'est toutes fiées à l'histoire d'Odette, et instinctivement on a choisi de tisser quelque chose avec de nombreuses nuances, des ramifications, à l'image de cette femme peu encline à l'ordre!

Formée au Conservatoire de Rennes, Odette Simonneau a débuté au Centre Dramatique de l'Ouest. Elle a travaillé pour des metteurs en scène renommés. Elle s'est illustrée dans le solo théâtre, dont deux écrits spécialement pour elle « *L'escalier du bonheur* » de V. Thérôme et « *Je me suis tue* » de R. Montserrat, dernière pièce pour laquelle elle a donné près de 150 représentations.

Marie Tuffin

Artiste de la Compagnie Le vent des forges

La toile tissée ressemble à la fois à une enquête policière, et à un attrape rêve. Plus on avance dans la vie d'Odette, plus il y a de rêves qui viennent s'y accrocher. Cela devient un attrape-vie. Plus on est vieux, plus on est vivant!

Marie Le Mauff

Il apparaissait important de recontextualiser ses choix de vie exceptionnels pour une jeune fille née en 1928. Il s'agissait de saluer la femme engagée en plus de la comédienne qu'elle était, et de poursuivre sa volonté de transmettre.

Marie Tuffin

Les fils noués sont aussi une représentation du lien qu'elle tissait avec les autres en les rencontrant: Chacun se reconnaissait comme l'unique ami, qu'elle rencontrait... enfin! Mais, elle faisait ça avec tout le monde! (rires). ●

POUR RETROUVER L'HISTOIRE ET L'ENGAGEMENT D'ODETTE SIMONNEAU

- La Compagnie Le Vent des Forges : <http://leventdesforges.fr/les-dits-dodette/>
- Associations Le Bas Champ et Melesse à Travers les Âges – 2 rue de la Poste: Les patronages, Un siècle d'images à Melesse et Portraits Femmes de Melesse
- Art et Culture Melesse : <http://www.acm-asso.fr/>



ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les prochaines élections municipales et communautaires constituent un moment clé de la vie démocratique locale. Elles permettent aux citoyens d'élire leurs représentants chargés de gérer les affaires de la commune, mais aussi, de désigner ceux qui siégeront au sein de la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné.

Comment voter ?

Les bureaux de vote sont ouverts les 15 et 22 mars entre 8 h et 18 h à la salle polyvalente (rue de Montreuil). Vous devrez vous présenter avec :

- **Une pièce d'identité** avec une photographie en cours de validité. (La carte d'identité ou le passeport peut-être périmé depuis moins de 5 ans)
- **Votre carte électorale.** Si vous n'avez pas reçu ou si vous avez perdu votre carte d'électeur, vous pourrez voter en présentant uniquement un justificatif d'identité. ●

Premier tour le 15 mars 2026

Si une liste obtient **la majorité absolue des suffrages exprimés** (plus de 50%), elle est élue immédiatement. Elle reçoit alors une « **prime majoritaire** » **ce qui correspond à la moitié des 29 sièges du Conseil municipal, à savoir 14,5 sièges.** Les sièges restants sont répartis proportionnellement entre toutes listes ayant obtenu au moins 5% des voix, y compris la liste arrivée en tête.

Par exemple : 3 listes se présentent

- **La liste A obtient 52% des voix.**
Elle a, avec la prime majoritaire 14,5 sièges.
Avec la proportionnelle s'ajoutent 7,5 sièges ($52 \times 14,5 / 100$).
Elle totalise 22 sièges (14,5 + 7,5).
- **La liste B obtient 26% des voix.**
Elle ne bénéficie pas de la prime majoritaire.
Avec la proportionnelle, elle obtient : $26 \times 14,5 / 100 = 3,7$.
Elle totalise 4 sièges.
- **La liste C obtient 22% des voix.**
Elle ne bénéficie pas de la prime majoritaire.
Avec la proportionnelle, elle obtient : $22 \times 14,5 / 100 = 3,19$.
Elle totalise 3 sièges. ●

Second tour le 22 mars 2026

Si aucune liste ne dépasse la majorité absolue, un second tour est organisé. **Les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages peuvent s'y maintenir**, tandis que celles ayant dépassé 5% ont si elles le souhaitent la possibilité de fusionner avec une autre liste. À l'issue du second tour, la liste arrivée en tête bénéficie de la prime majoritaire, même sans majorité absolue. ●



Un scrutin de liste à deux tours

À Melesse, les électeurs votent pour une liste complète de candidats, sans pouvoir modifier l'ordre des noms ni en ajouter ou en supprimer. Les listes doivent obligatoirement respecter la **parité**, avec une alternance stricte entre femmes et hommes. ●



ET COMMUNAUTAIRES

Élection du / de la Maire

Le maire, n'est pas élu directement par ses administrés, c'est lors de la première réunion du Conseil municipal qu'il est élu au scrutin secret parmi les conseillers municipaux. Les adjoints sont également élus au cours de cette première réunion. ●

Les élections communautaires : un scrutin indissociable

L'intercommunalité permet aux communes de mutualiser leurs moyens afin de mener des actions qu'elles ne pourraient pas assurer seules. La Communauté de communes intervient ainsi dans de nombreux domaines du quotidien : élaboration du PLUi, développement économique, protection de l'environnement, gestion de certains EHPAD, assainissement, mobilités, réseau des médiathèques, crèches, aménagement du territoire ou encore accueil des gens du voyage.

Les conseillers communautaires ne sont pas élus lors d'un scrutin distinct. Ils sont désignés grâce au système du «fléchage». Sur chaque liste candidate aux élections municipales figurent des candidats spécifiquement identifiés pour siéger au Conseil communautaire.

En votant pour une liste municipale, l'électeur choisit donc en même temps ses représentants à la commune et à l'intercommunalité.

Dans notre commune, **8 conseillers municipaux** seront ainsi appelés à siéger au conseil communautaire du **Val d'Ille-Aubigné**. Le mode de désignation repose sur le même principe que pour le Conseil municipal : une **prime majoritaire** complétée par une **répartition proportionnelle**.

Par ailleurs, certains élus communautaires sont également désignés pour représenter la collectivité au sein d'autres instances et syndicats, tels que le **SMICTOM Valcobreizh**, **Eau du Bassin Rennais** ou encore le **Pays de Rennes**. ●



Une durée de mandat potentiellement allongée

Habituellement élus pour six ans, les conseillers municipaux et communautaires issus des prochaines élections pourraient exercer un **mandat de 7 ans**. Les équipes élues en **2026** pourraient rester en fonction jusqu'en **2033**, avant un retour au rythme habituel de 6 ans.

Ce choix qui n'est pas encore arbitré par le ministère vise à empêcher que les enjeux municipaux soient éclipsés par des campagnes nationales, comme l'élection présidentielle. ●

SCoT et PLUi

Comment se planifie l'aménagement du territoire?

Construire des logements, développer l'économie locale et l'accès aux services, organiser les déplacements ou préserver les espaces naturels ne se fait pas au hasard. Ces choix s'inscrivent dans une vision d'ensemble, partagée entre les communes, afin de concilier développement, qualité de vie, transition écologique et solidarité territoriale.

Pour cela, le territoire s'appuie sur deux documents complémentaires: le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle du Pays de Rennes** et le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle de la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné**. Ces documents ont un impact direct sur l'aménagement du territoire.

Du SCoT au PLUi, ces documents permettent notamment d'anticiper les évolutions démographiques et environnementales, d'éviter les décisions contradictoires entre communes et de garantir un développement harmonieux et durable.

Le SCoT : une vision commune à long terme

Le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** du Pays de Rennes est un document stratégique élaboré collectivement par les élus des 76 communes et des quatre intercommunalités du bassin de vie rennais. Il fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire à l'horizon 2040-2050.

Le **SCoT** répond à des questions essentielles:

- Comment organiser l'espace entre zones urbaines, agricoles et naturelles;
- Où développer le logement et l'activité économique ;
- Comment améliorer les mobilités ;
- Comment préserver les paysages, les ressources naturelles et la biodiversité;
- Comment limiter l'étalement urbain et s'adapter au changement climatique.

Il ne définit pas directement les droits à construire, mais constitue une boussole, une référence pour l'ensemble des documents d'urbanisme locaux. Le SCoT donne la direction et la vision d'ensemble, c'est un document évolutif, en phase avec les enjeux actuels.

Le SCoT du Pays de Rennes a récemment évolué pour intégrer les nouveaux défis environnementaux, climatiques et réglementaires. Une version actualisée a notamment été approuvée à l'automne 2025 pour renforcer les objectifs de sobriété foncière et de transition écologique. Ces évolutions s'appuient sur des démarches de concertation associant habitants, associations et acteurs économiques.

Le PLUi : des règles communes d'aménagement

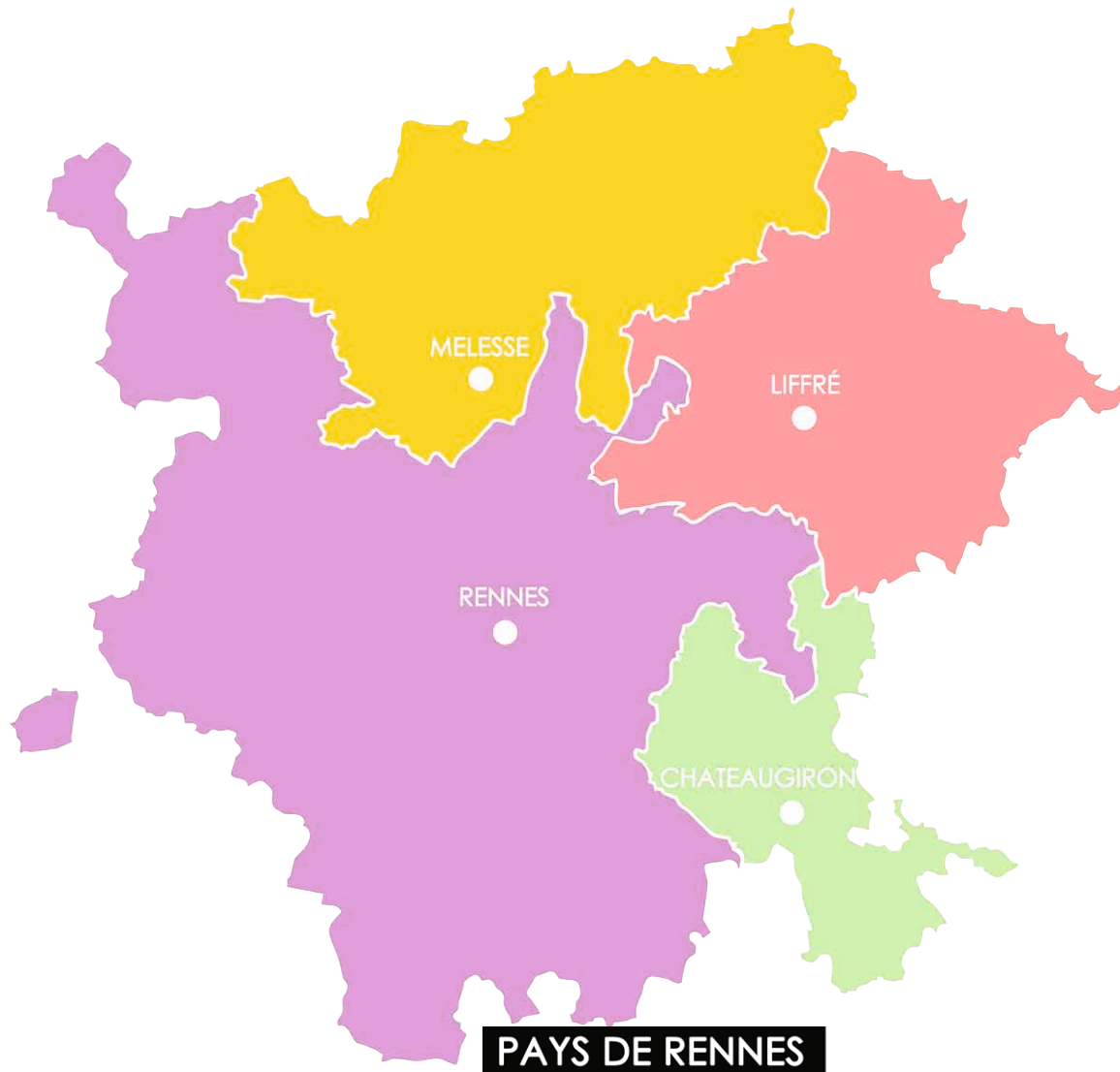
Le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** est le document qui s'applique concrètement au quotidien, notamment **pour l'instruction des permis de construire et des déclarations de travaux**. Élaboré à l'échelle de l'intercommunalité, il remplace les anciens PLU communaux.

Le PLUi:

- Traduit les orientations du SCoT à une échelle plus fine;
- Prend en compte les spécificités de chaque commune dans une logique de cohérence intercommunale;
- Définit précisément les zones constructibles, agricoles ou naturelles;
- Fixe les règles de construction (implantation, hauteur, densité, stationnement, qualité architecturale). ●

En résumé

Ensemble, ces outils permettent de penser le territoire au-delà des limites communales et de construire un avenir équilibré, au service de la qualité de vie des habitants d'aujourd'hui et de demain.



PAYS DE RENNES

- RENNES MÉTROPOLE
- VAL D'ILLE AUBIGNÉ
- LIFFRÉ CORMIER COMMUNAUTÉ
- PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTÉ

Le SCoT > Vision globale et grandes orientations du territoire.

Pour le consulter :

<https://www.paysderennes.fr/blog/revision-du-scot-arret-du-projet-de-scot-revise/>

Le PLU > Application de cette vision à travers des règles d'urbanisme concrètes.

Pour le consulter :

<https://www.valdille-aubigne.fr/habitat/plan-local-durbanisme-intercommunal-plui/>



76 COMMUNES



POPULATION : + de 750 000 habitants
soit près de 70 % de la population du département.



SUPERFICIE : 1 390 KM²
+ de 140 KM² en milieux naturels d'intérêt écologique



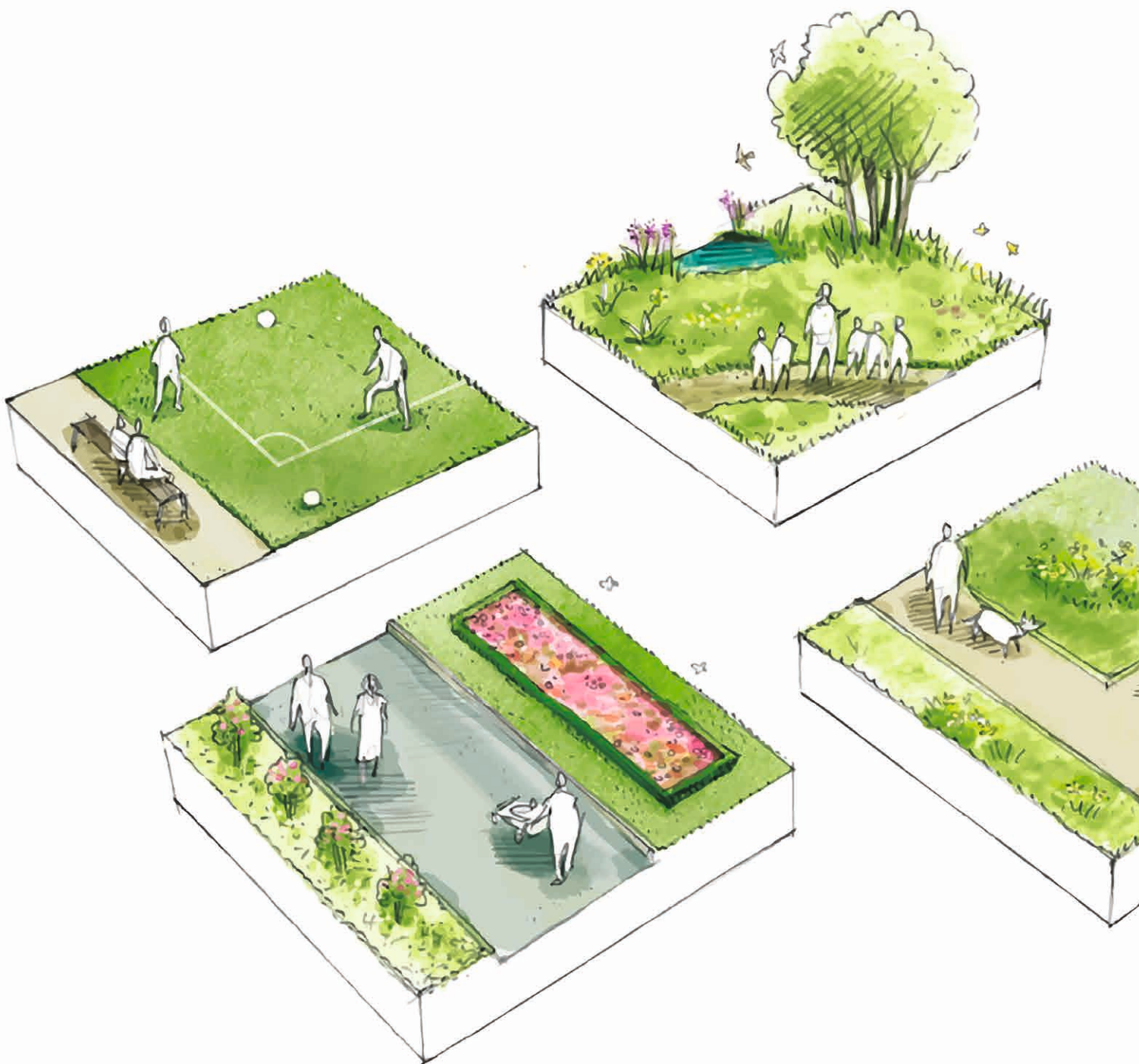
EXPLOITATIONS AGRICOLES : PRÈS DE 1 200



LOCAUX COMMERCIAUX : PRÈS DE 7 000

LE PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS: Une approche technique et fonctionnelle

© Amphiptère



La commune de Melesse s'inscrit dans un contexte paysager marqué par la présence de milieux humides, d'un maillage bocager encore structurant et d'une urbanisation progressive. Ce territoire, à la fois agricole, résidentiel et naturel, nécessite une attention particulière dans la gestion des espaces publics végétalisés, tant pour préserver ses qualités environnementales que pour répondre aux usages et aux attentes des habitants.

La commune a souhaité actualiser son plan de gestion différenciée des espaces verts. Ce document constitue une stratégie de gestion du patrimoine végétal communal, visant à articuler exigences écologiques, usages sociaux, qualité paysagère et maîtrise des moyens techniques et financiers. Il repose sur un principe fondamental: adapter le niveau et le type d'entretien à la vocation, aux usages et aux potentialités de chaque espace. **Pour les habitants, cette démarche peut modifier progressivement les ambiances urbaines. Dans tous les cas, elle invite à un nouveau regard sur la nature en ville.**

Définir une gestion adaptée aux milieux et aux usages

La gestion différenciée repose sur l'adaptation des niveaux d'intervention aux caractéristiques écologiques, paysagères et fonctionnelles des espaces. Même si tous les espaces verts sont connectés entre eux, ils ne sont pas homogènes. La gestion différenciée prend en compte des sites aux dynamiques et aux enjeux distincts.

Cette approche permet de prendre en compte la diversité des milieux (parcs urbains, terrains de sports, prairies, zones humides, abords d'équipements), des usages (promenade, détente, pratiques sportives, observation de la nature, continuités écologiques) et des contraintes techniques (nature des sols, accessibilité, sécurité, fréquentation).

La gestion différenciée vise ainsi à maintenir la valeur d'usage des espaces. Elle vise aussi à favoriser leur fonctionnement écologique, tout en rationalisant les moyens d'entretien, dans un contexte d'augmentation continue des surfaces à gérer, sans renforcement des effectifs.

Fondée sur la connaissance fine des milieux et la valorisation des dynamiques naturelles, cette démarche permet une planification

précise des interventions et un suivi cohérent du travail réalisé par les équipes des espaces verts.

L'approche opérationnelle menée par l'équipe des espaces verts

La gestion différenciée s'est traduite concrètement par la mise en place d'outils de pilotage, récemment mis en œuvre: inventaire du patrimoine végétal, cartographie des sites, hiérarchisation des niveaux de gestion, définition de protocoles techniques et planification des interventions. Ces outils garantissent la cohérence des pratiques dans le temps et dans l'espace, tout en permettant une adaptation aux évolutions des milieux et des usages. Un travail d'inventaire et de diagnostic détaillé du patrimoine végétal communal a permis d'identifier les secteurs relevant d'une gestion horticole soignée, ceux nécessitant une gestion intermédiaire et ceux relevant d'une gestion écologique. Ce diagnostic combine des données quantitatives (surfaces, typologies, charges d'entretien) et qualitatives (valeurs écologiques, paysagères et fonctionnelles, contraintes et potentialités).

Les espaces ont ensuite été classés selon plusieurs niveaux de gestion, traduisant des objectifs distincts. ●●●



•••
Chaque niveau est associé à des protocoles précis définissant la nature des interventions, leurs périodes, les temps de travail dédiés, les matériels utilisés et les modalités de suivi. Le suivi et l'évaluation s'inscrivent dans un temps long et portent à la fois sur l'évolution des milieux, les conditions d'usage et les contraintes techniques rencontrées. La traçabilité des interventions et l'analyse des retours d'usage permettent d'ajuster les pratiques et d'assurer la cohérence globale du plan de gestion.

L'évolution des pratiques

La gestion différenciée peut impliquer une évolution des pratiques comme la réduction des tontes systématiques au profit de fauches raisonnées, l'acceptation et la gestion de la flore spontanée, l'adaptation des périodes d'intervention aux cycles biologiques, la limitation des arrosages et la valorisation locale des déchets verts. Ces pratiques permettent une meilleure allocation des ressources et génèrent des économies durables en main-d'œuvre, en eau, en carburant et en fournitures, contribue à la lutte contre le réchauffement climatique et la perte de la biodiversité. ●

2 exemples de niveaux d'intervention

Des fonctions urbaines, patrimoniales et paysagères

Dans les secteurs à forte fréquentation, notamment le centre-ville, les espaces verts accompagnent le bâti, structurent l'espace public et participent à la qualité du cadre de vie. Ils nécessitent une gestion horticole soignée: entretien régulier des gazons et massifs, tailles maîtrisées, fleurissement esthétique, choix de végétaux adaptés et lisibilité des cheminements. Cette gestion contribue à une lecture claire et esthétique des espaces publics.

Des fonctions écologiques

La gestion des espaces verts communaux s'inscrit dans le fonctionnement écologique global du territoire.

Des sites comme la zone humide des Fontnelles ou les Prés bas des Guimondières illustrent cette approche, pensée à l'échelle du site tout en s'inscrivant dans une cohérence territoriale plus large.

Les espaces végétalisés participent aux continuités écologiques, au cycle de l'eau et au maintien de la biodiversité. La gestion différenciée vise ainsi à renforcer l'écologie fonctionnelle des milieux par la préservation des zones humides, le maintien d'une végétation diversifiée et la limitation des perturbations en périodes sensibles pour la faune. ●

En résumé

La gestion différenciée des espaces verts constitue un levier majeur pour concilier qualité du cadre de vie, préservation de la biodiversité et maîtrise des dépenses publiques. Elle repose sur une vision globale du territoire, une adaptation continue des pratiques et un accompagnement humain fort, au service des habitants et des générations futures.



École élémentaire publique **Entre dans la danse bretonne**

Un p'tit bal breton s'est déroulé dans l'après-midi du 31 janvier, à la salle polyvalente. Les élèves des classes élémentaires de l'école publique se sont retrouvés pour danser sur un répertoire commun de musiques bretonnes, travaillé en amont en classe. **Retour sur cette aventure d'expression corporelle, placée sous le signe de la convivialité, de la découverte et de l'amusement.**

Pour mettre en œuvre ce rassemblement, l'école élémentaire publique a fait le choix de s'associer à l'USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré). Cette fédération sportive développe et met en œuvre des activités sportives et associatives au sein des écoles publiques. Son projet éducatif peut se résumer en une formule : « former des citoyens sportifs ».

Dans la même veine que les festoù-noz ou les bals folk, l'activité proposée constitue une manière concrète et ludique de découvrir la musique à travers la danse collective et populaire, tout en s'initiant à la culture bretonne traditionnelle, au cœur d'une discipline sportive. Du côté de l'école, un travail d'apprentissage des danses avait été engagé dès le début du mois de janvier. À partir de vidéos pédagogiques et de listes établies en fonction de l'âge, les élèves ont pu s'approprier et s'entraîner sur les danses, classe par classe. En dansant ensemble et en changeant régulièrement de partenaire, les enfants développent l'acceptation de l'autre, la coopération, et travaillent également sur les stéréotypes de genre.

De son côté, la fédération s'est mise en lien avec des compagnies de musiciens afin d'animer ces bals bretons. Ainsi, de « vrais musiciens » de la Compagnie des Possibles ont interprété les danses apprises par les enfants. Violon, accordéon diatonique et chants sont entrés en résonance avec les jeunes danseurs, sous le regard attentif de leurs parents, parfois même entraînés à leur tour sur la piste de danse. ●



École maternelle publique **Portes ouvertes**

Venez visiter l'école maternelle et rencontrer l'équipe enseignante.
L'école maternelle publique ouvre ses portes le vendredi 13 mars de 17h à 19h.
Les inscriptions pour l'année 2026-2027 sont d'ores et déjà ouvertes.

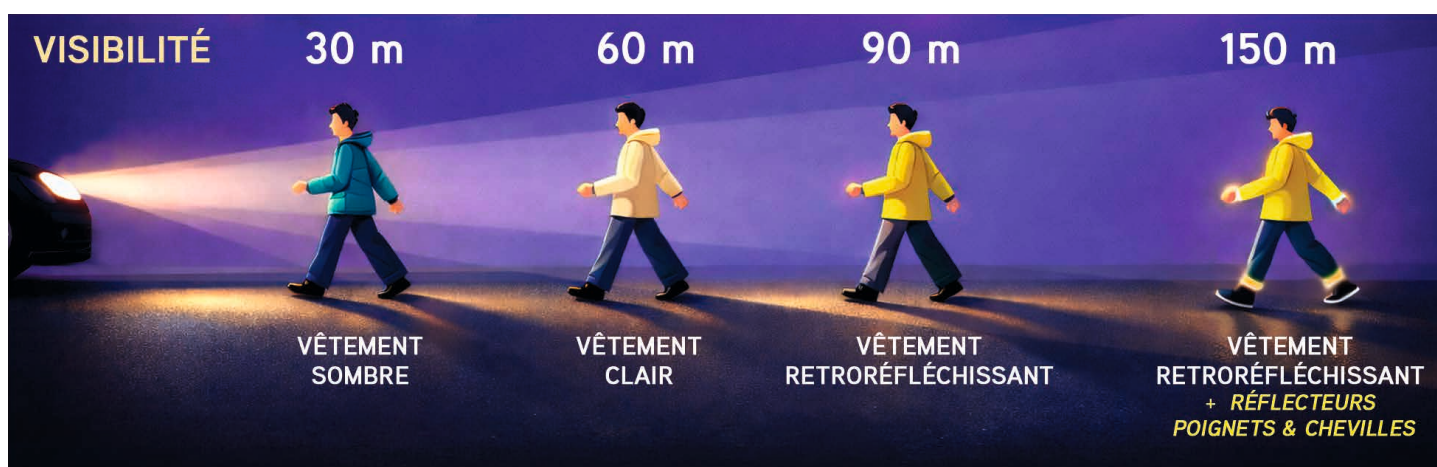
Vous pouvez contacter l'école au **06 29 35 89 13**
ou par mail à **ecole.0351755t@ac-rennes.fr**

Pour inscrire votre enfant, présentez-vous à la mairie muni
du livret de famille et d'un justificatif de domicile. ●

PIÉTONS, CYCLISTES ET TROTTINETTISTES

ÉQUIPEZ-VOUS, SOYEZ VISIBLES !

Lorsqu'il fait sombre, le soir et la nuit mais aussi en cas de brouillard ou de pluie, il est plus difficile de distinguer les formes. La nuit, le risque d'accident est multiplié par 3 par rapport au jour pour les piétons, les cyclistes et les autres personnes en mobilité douce... Sans vêtement adapté, un individu n'est visible qu'à 30 mètres par un automobiliste dans des conditions normales de circulation. Or, à 50 km/h, il faut compter environ 25 mètres pour qu'une voiture s'arrête. Que faire pour s'en prémunir ?



Pour les piétons

Il faut environ 2 secondes à un automobiliste pour freiner après avoir détecté un danger. Plus ce temps de réaction est long, plus le risque de collision grave est élevé. En étant visible, vous serez détecté plus tôt et augmenterez les chances d'un arrêt dans les temps. Pour accroître votre visibilité n'hésitez plus à équiper les habits, les chaussures et les sacs de bandes rétro réfléchissantes qui renvoient

vers les conducteurs la lumière de leurs phares. Ces dispositifs peuvent rendre un piéton visible à près de 150 mètres, soit quatre à cinq fois plus loin qu'en temps normal. Pour les trajets de nuit une lampe frontale non clignotante peut aussi être conseillée. Marcher sur le côté gauche de la chaussée permet de bien voir les véhicules arrivant en face. Avant de traverser, regarder à gauche, à droite, puis à nouveau à gauche.

Les engins de déplacements personnels sans moteurs EDP

Les usagers d'EDP (trottinettes, rollers, skateboards non motorisés) sont assimilés à des piétons et doivent :

- Circuler sur les trottoirs.
- Emprunter les passages protégés, lorsqu'il en existe à moins de 50 mètres.
- Rouler à allure modérée (6 km/h). ●

RETROUVEZ ÉGALEMENT LE DÉTAIL
DES ÉQUIPEMENTS ET DES CONSEILS SUR :

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-aux-modes-de-deplacements/velo/equipements-obligatoires-velo>

<https://www.ecologie.gouv.fr/trottinettes-electriques-et-edpm-reglementation-en-vigueur>

Où et comment circuler à vélo ?

Cyclistes, vous êtes des usagers de la route fragiles et vous devez respecter le Code de la route.

- Empruntez les pistes cyclables, à défaut roulez sur la route (et non sur le trottoir) à droite.
- Signalez toujours un changement de file ou de direction. Tendez le bras. Des gants et des bandes réfléchissantes pour les bras ou les jambes augmenteront encore votre visibilité de nuit.
- Les vélos doivent être équipés de catadioptres rouges à l'arrière, oranges au niveau des pédales, visibles latéralement, et d'un feu blanc à l'avant. Nous vous recommandons d'utiliser un éclairage fixe et des lumières supplémentaires non clignotantes. Des catadioptres sur les rayons amélioreront votre visibilité de côté.
- À vélo, le gilet de haute visibilité (jaune, orange, vert) est obligatoire hors agglomération et de nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante.

VÉLO

ÉQUIPEMENT :

- OBLIGATOIRE
- RECOMMANDÉ



- Ralentissez en cas de trafic dense, roulez droit et circulez en file indienne si vous êtes plusieurs.
- Placez-vous devant les véhicules aux intersections et cédez la priorité aux piétons.
- Bien que non obligatoire pour les plus de 12 ans, le port du casque est fortement recommandé !

- Testez votre vélo en vérifiant l'état des freins, de la sonnette, des éclairages, des pneus. Pensez aussi à graisser la chaîne de votre vélo, et resserrer les vis et les écrous si nécessaire.
- Ne restez pas dans les angles morts notamment des véhicules imposants. ●

Et en trottinette à moteur ?

- Le conducteur doit être âgé de 14 ans minimum !
- La vitesse de votre véhicule doit être bridée à 25 km/h.
- Les trottinettes doivent avoir un feu blanc à l'avant, un autre, rouge, à l'arrière, et des catadioptres arrière et latéraux.
- À trottinette, le port du gilet rétroréfléchissant et du casque sont obligatoires hors agglomération et de nuit ou de jour par visibilité insuffisante.
- Ne restez pas dans les angles morts notamment des véhicules imposants. ●

TROTTINETTE ÉLECTRIQUE

ÉQUIPEMENT :

- OBLIGATOIRE
- RECOMMANDÉ



1 PERSONNE MAXIMUM SUR LA TROTTINETTE



LE CONDUCTEUR DOIT ÊTRE AGÉ DE 14 ANS MINIMUM



LA VITESSE DU VÉHICULE EST LIMITÉE À 25 KM/H PAR CONSTRUCTION OU BRIDAGE



USAGE D'ÉCOUTEURS OU DE CASQUE AUDIO INTERDIT

Le saviez-vous ?

Depuis le 1^{er} juillet 2015, il est interdit aux conducteurs de tout véhicule (avec volant ou guidon) de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre du son (musique ou conversation). Cette infraction est passible d'une contravention de 4^{ème} classe (135 €).

18 novembre 2025 – 20h Salle des Iris

Validation du procès-verbal du 22 octobre 2025.

- Urbanisme : Approbation de la charte de l'urbanisme. **Unanimité**
- Urbanisme : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) – Demande de modification. **Unanimité**
- Urbanisme : Déclassement par anticipation de partie de la parcelle cadastrée AP 54 rue des Alleux. **Unanimité**

Unanimité

- Urbanisme : Rue des Alleux – Promesse de vente pour la réalisation d'une opération immobilière rue des Alleux. **Unanimité**
- Finances : SDE 35 : Convention pour l'accompagnement au Schéma Directeur Immobilier Énergétique dans les bâtiments communaux. **Unanimité**
- Finances : Budget annexe Énergies renouvelables : clôture définitive – Reprise des résultats. **Unanimité**
- Finances : Budget annexe assainissement collectif – Décision modificative n° 2. **25 Pour – 1 élu ne prend pas part au vote**
- Économie : Ouvertures exceptionnelles des commerces de détail les dimanches et jours fériés et ouvertures exceptionnelles des concessions automobiles les dimanches.

Unanimité

- Administration générale : Rétrocession à la commune d'une concession cinéraire du cimetière de Melesse.

Unanimité

- Environnement : Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR) – Rapport sur le Prix et la Qualité des Services d'eau potable (RPQS) 2024. **Prend acte**
- Commande publique : Travaux d'extension de la station d'épuration de Melesse – Avenant n° 1 au marché n° 2024-011 conclu avec le groupement Wangner / Vauban. **21 Pour – 4 Contre – 1 élu ne prend pas part au vote**
- Commande publique : Terres de sources – Adhésion à la convention de partenariat et à la convention de groupement de commandes.

Unanimité

- Ressources Humaines : Tableau des effectifs 2025 : Création d'un poste d'assistant(e) administratif(ve) du pôle cadre de vie et environnement (poste permanent existant). **Unanimité**
- Ressources Humaines : Tableau des effectifs 2025 : Création d'un poste

d'agent d'entretien et de restauration (poste permanent existant). **Unanimité**

- Ressources Humaines : Tableau des effectifs 2025 : Création d'un poste de technicien bâtiments – ERP (nouveau poste permanent). **21 Pour – 5 Abstentions**

17 décembre 2025 – 20h Salle des Iris

Validation du procès-verbal du 19 novembre 2025

- Urbanisme : Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2026-2031 – Avis de la commune. **24 Pour – 1 Abstention – 1 élu ne prend pas part au vote**
- Urbanisme : PLH 2026-2031 – Arrêt du projet – Avis des communes. **25 Pour – 1 Contre**
- Commande publique : Protocole d'accord transactionnel avec la société AXIMA Concept. **21 Pour – 5 élus ne prennent pas part au vote**
- Finances : Budget principal – Décision modificative n° 1. **21 Pour – 1 Contre – 4 élus ne prennent pas part au vote**

- Finances : Budget principal – Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses avant le vote du budget primitif 2026. **24 Pour – 1 Contre – 1 élu ne prend pas part au vote**

- Administration générale : Tarifs municipaux pour l'année 2026. **24 Pour – 5 Contre**

- Associations : Mise à disposition des salles municipales et du matériel – Définition des modalités. **20 Pour – 5 Contre – 1 élu ne prend pas part au vote**

- Associations : Demande de subvention dans le cadre des festivités de la Sainte-Barbe – Amicale des sapeurs-pompiers de Melesse.

Unanimité

- Assainissement : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif de la Ville de Melesse 2024. **Prend acte**
- Éducation : OGEC – Prise en charge de la rémunération des agents chargés de la surveillance au restaurant scolaire municipal.

Unanimité

- Éducation : OGEC – Participation au coût des fluides pour le restaurant scolaire. **Unanimité**

- Éducation : Service d'information jeunesse – Convention d'entente.

Unanimité

- Éducation : Subvention écoles 2025 – Projets transversaux. **Unanimité**
- Ressources Humaines : Tableau des effectifs 2026 : Création d'un poste de technicien(ne) informatique (nouveau poste permanent). **25 Pour – 1 Contre**

- Ressources Humaines : Tableau des effectifs 2026 : Création d'un poste d'agent polyvalent du service bâtiment (poste permanent existant). **25 Pour – 1 Abstention**

25 Pour – 1 Abstention

- Ressources Humaines : Tableau des effectifs 2026 : Modification de la durée hebdomadaire de deux emplois permanents d'agent de médiathèque à temps non complet. **25 Pour – 1 Abstention**

– 1 Abstention

- Ressources Humaines : Tableau des effectifs 2026 : Création d'un poste d'agent de médiathèque (poste permanent existant). **25 Pour – 1 Abstention**

– 1 Abstention

28 janvier 2026 – 20h Salle des Iris

Validation du procès-verbal du 17 décembre 2025

- Finances : Budget assainissement collectif – Approbation du compte financier unique. **24 Pour – 2 élus ne prennent pas part au vote**
- Finances : Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) et Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2026. **Prend acte**

- Administration générale : Tarifs municipaux 2026 – Correctif. **21 Pour – 5 Contre**

- Foncier : ZA des Landelles – Désaffectation des ateliers-relais et fin de mise à disposition. **Unanimité**

- Commande publique : Concession de service public relative à la mise à disposition, l'installation, la maintenance, le nettoyage, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires – Autorisation de signer le contrat de concession avec la société JC Decaux.

Point reporté



Le compte rendu intégral des séances sont consultables sur le site www.mellesse.fr et à la mairie.

-
- *droits d'expressions*



Dans quelques semaines, chaque melessienne et melessien majeur.e sera appelé.e à voter pour élire les représentants qui gèreront la commune pendant six ans. L'engagement des candidats, quelle que soit l'appartenance politique affichée ou non, mérite d'être reconnu. Cette reconnaissance doit se traduire par des débats respectueux des personnes.

Des élections sont un temps fort de la démocratie, c'est pourquoi nous souhaitons rappeler l'importance de se rendre aux urnes.

Les élections municipales donnent l'opportunité d'échanger et d'apporter à la vie de la cité.

Toutefois ne perdons pas de vue, que la démocratie locale ne s'arrête pas là, elle se vit et s'exprime aussi dans le quotidien de nos territoires, au sein des instances participatives, dans les associations, lors de consultations locales ou à une échelle plus large lors des réunions d'informations.

Si parfois le citoyen se méfie des institutions, ressent toute la complexité de certaines réalisations, a le sentiment de subir des décisions, il se doit toutefois de participer voire de s'engager à la mesure de ses moyens et par de multiples voies. Les jeunes qui ne sont pas encore en âge de voter sont alors tout autant concernés.

Pour répondre aux grands enjeux de demain, les élus locaux mettent en place des espaces d'expression et de dialogue, encouragent les initiatives citoyennes. Venir y exprimer ses attentes en acceptant le débat contradictoire, les mettre en perspective dans un contexte de contraintes réglementaires et financières, c'est faire progresser les actions et projets au service de l'intérêt collectif.

La démocratie locale est l'affaire de toutes et tous.

Vos élus du groupe majoritaire, Melesse Dynamique, Durable, Solidaire.

<https://www.melesse.fr/ma-ville/vie-municipale/vos-elus/>



Soutenir nos agents pour renforcer le service public : Lors du dernier Conseil municipal, les élus ont pris connaissance de chiffres qui invitent à une réflexion collective sur la situation de notre personnel communal et sur le niveau d'absentéisme observé ces dernières années. En 2024, la commune comptabilisait 2822 jours d'arrêts maladie, en 2025, 3345 jours, soit une moyenne de 37,5 jours par agent pour un effectif théorique de 89 agents. (Moyenne nationale, 12 jours – source DGAFP) Derrière ces chiffres, il y a avant tout des femmes et des hommes engagés au service des Melessiens. Nos agents municipaux sont la cheville ouvrière de l'action publique locale et assurent chaque jour des missions essentielles. Cette situation appelle une action urgente, fondée sur l'écoute, la prévention et le dialogue. Il devient indispensable d'engager un travail de fond avec les agents afin d'améliorer durablement les conditions de travail et de renforcer notre service public, dans l'intérêt de tous.

ensemblepourmelesse.fr

f Ensemble pour Melesse

@ ensemblepour2026 – 07 83 78 30 30



MELESSE
Un nouvel élan

S'installer à Melesse, c'est d'abord succomber au charme d'un équilibre parfait: la douceur de la campagne à deux pas de l'énergie de Rennes, avec l'horizon marin pour s'évader en moins d'une heure. C'est un coup de cœur géographique, mais y rester, c'est une histoire d'attachement profond!

Ce qui rend notre commune si attachante et vivante, c'est avant tout l'humain. Ce sont nos commerçants qui nous accueillent avec le sourire et dont le savoir-faire fait rayonner notre terroir bien au-delà de notre territoire. Ce sont également nos artisans et entreprises, agriculteurs, véritables piliers de notre quotidien, qui transmettent leur passion, parfois de génération en génération, pour mieux nous servir.

C'est aussi cette vie associative bouillonnante, culturelle ou sportive, qui offre à chacun une place, quel que soit notre âge. Rien de tout cela ne serait possible sans le dévouement immense de nos bénévoles, l'âme de notre ville.

Melesse, c'est tout cela, une commune dont le cœur bat plus fort au fur et à mesure qu'elle grandit.

Yves, Isabelle, Christelle et Marc-Olivier

Melesse – Un nouvel élan

- •
- prochainement

À venir sur la commune



Du 21 février au 21 mars

Exposition « Regards »
par Claudie Le Roué
Salle Cabu
Ville de Melesse

Festi'Graines Les RDV de la grainothèque

- Je troque mes graines et mon petit matériel de jardinage

Du mardi 3 au samedi 14 mars
Médiathèque, entrée libre

- Atelier « Imagine ton jardin écolo »
par l'association Carton Plume

Mercredi 4 mars, de 15h à 17h
Médiathèque, pour les enfants de 8 à 12 ans, sur inscription

- Visite de la mini-forêt urbaine de Melesse

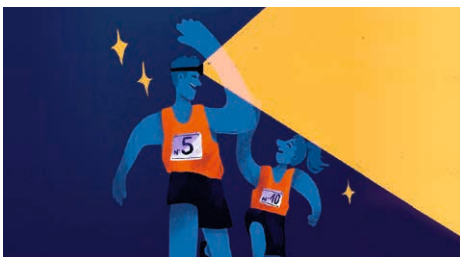
Mercredi 11 mars, à 15h

RDV au square de la Bohuonnais
Tout public, entrée libre



Vendredi 6 mars à 19h

Conférence chantée sur Suzy Solidor
Suzanne Heleine et Claude Le Roux
Dans le cadre de la Journée
Internationale des Droits des Femmes
Médiathèque
Art et Culture Melesse



Samedi 7 mars à 20h

Relais de nuit – Course de relais
4 coureurs
Salle Polyvalente
JA Melesse

Dimanche 8 mars à 14h

Dimanche au coin du jeu
Jeux de société
Salle Christophe Colomb
La Malle Game

Vendredi 13 mars de 17h à 19h

Portes ouvertes de l'école
maternelle
Allée Jules Ferry

Samedi 14 mars de 9h à 12h

Forum Job d'Été
Salle Cassiopée
La Mézière

Dimanche 15 mars de 8h à 18h

Élections municipales et
communautaires – Premier tour
Salle Polyvalente
Ville de Melesse

Samedi 21 mars à 20h30

Théâtre d'objet chorégraphique
et musical « Artemis l'insoumise »
Compagnie Ilot 135
Salle Odette simonneau
Art et Culture Melesse

Dimanche 22 mars de 8h à 18h

Élections municipales et
communautaires – Second tour
Salle Polyvalente
Ville de Melesse

21 et 22 mars de 10h à 18h

Exposition – Vente des œuvres
de l'association Melesse Créations
et Loisirs
Salle des associations

Du 18 avril au 16 mai

Exposition « Aquarelles
animalières » par Solen Degabriel
Salle Cabu
Ville de Melesse



Café Papote au Pôle Intergénérationnel

Chaque jeudi matin, de 10h30 à 12h, le Café Papote ouvre ses portes à la salle Joséphine Baker. Ce moment chaleureux permet aux résidents des 29 Obély de rencontrer et d'échanger avec d'autres habitants. Mais ce temps n'est pas réservé qu'aux personnes âgées: il est ouvert à toutes les générations. Cette idée est née à la suite des ateliers du Forum citoyen « À quoi ça sert, les vieux? », une question volontairement provocatrice destinée à susciter une réflexion sur le vieillissement

et le sentiment d'inutilité parfois ressenti avec l'âge. Lors du bilan de ces rencontres, un constat s'est imposé: le besoin de mieux se connaître au sein de la commune, afin de lutter contre l'isolement social, en particulier chez les personnes âgées. **C'est de cette envie qu'est né le Café Papote: un espace ouvert, accessible, où chacun peut venir voir du monde, discuter, créer du lien, sans formalité ni engagement.**